

RENDEZ-VOUS

#25

Avril 2021

CITOYEN



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL S'ENGAGE AUX CÔTÉS DES RÉUNIONNAIS

DES MESURES POUR RENFORCER LES SOLIDARITÉS SOCIALES



R⁺ *l'Allocation d'Insertion et de Retour à l'Emploi*

***Vous êtes au RSA depuis plus de 6 mois,
Vous voulez reprendre une activité,***

Choisissez votre parcours d'insertion professionnelle :

- création d'entreprise
- formation rémunérée
- mobilité professionnelle
- emploi salarié agricole
- emploi salarié (secteur marchand ou insertion par l'activité économique)

et signez un contrat R⁺ avec votre conseiller d'insertion du Département



***Avec R⁺ les montants de vos allocations
sont maintenus et vous allez gagner plus***

0 801 900 330

**Service & appel
gratuits**



Ce projet est cofinancé par
l'Union Européenne (FSE)
dans le cadre du Programme
Opérationnel 2014-2020

R⁺, l'activité en toute sécurité

departement974.fr

ÉDITORIAL

Le 19 mars dernier, La Réunion a célébré les 75 ans de sa départementalisation, un acte institutionnel fort. Notre département devenait alors fille de France au cœur de l'océan Indien.

Ce nouveau statut offrait à notre territoire une nouvelle organisation institutionnelle où la déconcentration, puis la décentralisation plus tard (en 1982), prenaient pleinement effet.

Il donnait surtout le coup d'envoi d'un plan de rattrapage sans précédent. En effet, La Réunion a connu un développement fulgurant au cours de ces 75 dernières années dans bien des domaines : la santé, l'éducation, les infrastructures, la résorption de l'habitat insalubre, l'égalité sociale, le développement économique, la promotion de la culture et

du sport, l'ouverture sur l'Europe et l'océan Indien, la prise en compte de la dimension environnementale et écologique...

Dans l'histoire de cette départementalisation, le Conseil général, devenu Conseil départemental en 2015, s'est vu confier d'importantes responsabilités en termes d'accompagnement humain, social ou encore d'aménagement et de développement du territoire.

Aujourd'hui, nous pouvons dire avec fierté et lucidité que le Département de La Réunion a su répondre à ces défis en construisant des collèges, en menant des aménagements structurants profonds tels que le basculement des eaux de l'Est vers l'Ouest, et en développant des politiques innovantes en matière de solidarité économique, de

solidarité sociale, et de solidarité écologique. 75 ans après le début de cette nouvelle ère, notre engagement et notre détermination sont intacts. C'est tout le sens des différents plans validés dernièrement (Pacte de solidarité territoriale, Plan Agripéi 2030, plan Sénior, Plan départemental de relance économique et social, Plan de transition écologique et solidaire) qui donnent à voir une Collectivité départementale dynamique, qui a su cueillir les fruits de la départementalisation pour en faire un outil de développement du territoire et de bien-être de la population.

Plus que jamais, nous sommes mobilisés pour répondre aux besoins et urgences du présent, tout en préparant l'avenir de La Réunion, et de nos enfants.

SOMMAIRE



5

Actualité

Des mesures pour un développement solidaire

6

Dossier

1946-2021 : 75 ans de Départementalisation



9

Aménagement

PST 2^e génération :

« Être au plus près des territoires »



16

Agriculture

Le Plan Bio Départemental 2021-2025 : un ambitieux projet pour le territoire



Papier issu de forêts gérées durablement PEFC

MISSION PATRIMOINE : LE PÉNITENCIER POUR ENFANTS DE L'ILET À GUILLAUME, SÉLECTIONNÉ

« Un site exceptionnel, émouvant... », ce sont les mots que l'on peut lire sur la page de la Mission Bern expliquant l'intérêt patrimonial de l'ancien pénitencier pour enfants de l'Ilet à Guillaume. Il bénéficiera du financement du Loto du Patrimoine qui a pour objectif d'identifier le patrimoine en danger, de le sauver et de le valoriser. Le travail engagé par le Conseil départemental trouve ici un écho qui va permettre une valorisation d'ampleur et la restitution de la mémoire de l'ancien pénitencier pour enfants de l'Ilet à Guillaume.

Une reconnaissance nationale pour un site emblématique marqué par une douloureuse histoire celle d'un pénitencier où étaient détenus des jeunes âgés de 8 ans à 21 ans. Nombre d'entre eux y ont d'ailleurs perdu la vie. C'est le seul site bâti inscrit aux Monuments Historiques au cœur du Parc national. C'est dire la richesse de ce patrimoine caché dans la végétation luxuriante et enserré entre deux remparts. Situé sur le domaine départemental, ce site fait l'objet d'une réhabilitation depuis 2016. C'est à cette date que le sentier historique a été rouvert. Un travail de mémoire d'envergure qui, avec le soutien de la mission Bern, va connaître une toute autre dimension.

Cette candidature a été retenue selon des critères de sélection très précis qui s'appuient sur l'intérêt patrimonial, l'état de péril, le projet de valorisation menée par la collectivité départementale, la nature des travaux à réaliser.

Le jury a été particulièrement sensible à l'histoire de cette colonie pénitentiaire agricole pour enfants, créée et gérée par la Congrégation du Saint-Esprit entre 1864 et 1879 pour le compte de la colonie.

La spécificité de ce site naturel, isolé et difficile d'accès, a également frappé les membres du jury, laissant imaginer l'importance des travaux réalisés, notamment par les enfants, pour construire le sentier, le pont, les bâtiments, le système de gestion de l'eau, les terrasses cultivées. On pouvait y trouver des plantations de vanille, de quinquina, de café, d'agrumes ou encore de fruits et légumes qui permettaient une vie en autosuffisance.

Un financement pour répondre à l'ambition du projet de réhabilitation du site

Le financement obtenu grâce au Loto du Patrimoine permettra de réaliser un diagnostic patrimonial du site, de réaliser les travaux d'urgence sur les vestiges les plus fragiles et de les sécuriser. Ce diagnostic donnera également à la Collectivité, la possibilité de programmer des travaux à plus long terme et d'élaborer un plan de gestion et d'entretien du site, où la question du paysage et de l'environnement sera essentielle à traiter.

Rendez-vous en septembre pour le lancement du Loto du Patrimoine. Le montant alloué à ce projet de préservation du site de l'Ilet à Guillaume sera connu avant la fin de l'année.



ICONOI.APP (IHOI) : 340 images historiques dans une appli

« Regarder le monde, c'est toucher à sa diversité ». C'est sans aucun doute ce que nous montre l'ICONOI.APP, le dispositif de médiation numérique conçu dans le cadre de la « mise en réseau des patrimoines iconographiques de l'océan Indien. »

Ce projet porté par l'Iconothèque historique de l'océan Indien, soutenu par la Commission de l'Océan Indien (COI) et cofinancé par l'Union européenne (Feder – Interreg V OI) et par l'Etat, vise à partager sur une plate-forme commune des images de partenaires du Sud-Ouest de l'océan Indien mus par l'objectif commun de collecter, numériser, décrire les fonds et les collections de leur pays.

L'ICONOI.APP est une application mobile (smartphones et tablettes) intuitive, immersive et ludique. Elle permet de découvrir une sélection de 340 images historiques référencées issues des territoires partenaires du projet, (Mozambique, Comores, Seychelles, Madagascar, Maurice, Mayotte et La Réunion). Gratuit, il est accessible en français, anglais et portugais sur *AppleStore* et *Google Play*.

Comment ça marche ?

- Téléchargez et ouvrez l'application ICONOI puis sélectionnez votre langue et votre pays ;
- une fois localisé, elle vous offre la possibilité de « découvrir » des images d'un pays au choix ou de parcourir en mode aléatoire les images contenues dans l'application
- « jouer » vous invite à explorer minutieusement les images de manière à retrouver un extrait parmi les documents proposés ;
- le mode « scanner » fait la part belle à la réalité augmentée : soit vous habitez l'un des territoires partenaires et vous pouvez vous déplacer jusqu'à une Institution membre du réseau des iconographes de l'océan Indien, soit vous allez sur le site, www.iconoi.app, pour scanner les affiches de votre pays et jouer, cette fois, en réalité augmentée.

www.ihoi.org

SÉANCE PLÉNIÈRE ET COMMISSION PERMANENTE : DES MESURES POUR UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE

C'est une séance plénière placée sous le signe de la solidarité qui s'est déroulée ce mercredi 23 mars dans l'Hémicycle du Palais de la Source. Solidarité entre les Réunionnais pour construire une Réunion tournée vers le respect de l'environnement. Solidarité avec nos agriculteurs en participant au développement de la culture biologique. Solidarité avec chaque citoyen à travers une coopération renforcée avec les communes pour un aménagement et un développement équilibrés des territoires.

Compte tenu de la situation liée à la crise Covid-19, des mesures d'urgence ont également été votées. Autre sujet important, l'errance animale. Les EPCI bénéficieront d'un financement à la même hauteur que l'aide de l'État pour lutter contre cette problématique très préoccupante.

On retiendra aussi les trois grands axes de travail pour le Conseil départemental avec le Plan Départemental de Transition Ecologique et Solidaire (PDTE), le Plan Bio Départemental et le Pacte de Solidarité Territoriale (PST) 2^e génération 2021-2023.

Bourses Départementales, 500 € versés à chaque étudiant

Dans le contexte de crise sanitaire COVID-19, la Collectivité a voulu encourager et soutenir les étudiants boursiers départementaux en parcours mobilité en France métropolitaine et autres pays de l'Union Européenne.

Une aide exceptionnelle de 500 € dite « de résilience » est attribuée à chaque jeune concerné pour un montant global de 1,6 M€. Près de 3 200 étudiants pourront en bénéficier.

Étudiants boursiers en métropole : opération de distribution de repas péi

La Collectivité a organisé une opération de distribution de repas péi aux étudiants boursiers en Métropole fragilisés par la crise COVID-19 le samedi 10 avril sur tout le territoire national. Intitulée « Cari & Union », l'opération a mobilisé les associations réunionnaises et des prestataires privés.

Soutien des exploitations agrotouristiques affectées par la crise COVID-19

Une subvention d'un montant de 210 000 € est accordée à l'association Bienvenue à la Ferme, pour permettre aux exploitations agrotouristiques de maintenir leur outil de production et de faire face à cette deuxième année de crise.

La lutte contre l'errance animale

La Réunion connaît une situation unique en matière d'errance animale avec des chiffres très élevés par rapport au niveau national : 73 000 chiens errants recensés en 2018 et 8 000 animaux morts sur la voie publique en 2017.

Une convention a été signée entre les EPCI, l'État et le Groupement d'Etude

Vétérinaire sur l'Errance Animale des Carnivores (GEVEC) pour la période 2019-2022.

L'État a identifié une enveloppe de 800 000 € pour ce plan 2019-2022, dédiée au financement des travaux sur les refuges et fourrières.



Le Département mobilisera une somme identique pour les intercommunalités avec quelques adaptations comme celle d'élargir les dépenses éligibles au matériel (camions, cages...).

Pacte de Solidarité Territoriale, 2^e génération

Retrouvez un article complet sur ce thème en page 9.

Plan Bio Départemental 2021-2025

Retrouvez un article complet sur ce thème en page 16.

Plan Départemental de Transition Ecologique et Solidaire (PDTE)

Retrouvez un article complet sur ce thème en page 17.



1946-2021 : 75 ANS DE LA DÉPARTEMENTALISATION

En ce 19 mars 2021, le Conseil départemental de La Réunion commémore les 75 ans de la Départementalisation en présence de ceux qui ont contribué à construire, chacun dans leur domaine, cette Réunion post 1946. Une date symbolique qui a marqué l'histoire de La Réunion et le combat mené par de jeunes élus pour la décolonisation de leur territoire à savoir la Guadeloupe, la Martinique, La Réunion et la Guyane.

L'Hémicycle du Département, en présence du Président, de la Vice-Présidente en charge de l'éducation, du Président de la Commission Culture Education, et de la Présidente du Conseil Départemental des Jeunes (CDJ), a accueilli des témoins et des héritiers de cette histoire. Une rencontre intergénérationnelle pour la transmission mémorielle mais aussi pour témoigner des grandes avancées intervenues grâce à ce changement de statut.

Raconter, témoigner et expliquer, ce sont les objectifs de cette matinée d'échanges

La Réunion entame, au lendemain du 19 mars 1946, son plan de rattrapage pour un développement comparable aux territoires de l'Hexagone. Au fil des ans, des avancées importantes seront faites dans les domaines

de la santé, de l'éducation, des infrastructures, de l'habitat, de l'égalité sociale, du développement économique, de la promotion de la culture et du sport, de l'ouverture sur l'Europe et l'océan Indien, ainsi que la prise en compte de l'importance de l'environnement et de l'écologie. Pour Dominique Vienne, Président du CESER (Conseil Economique Social Environnemental Régional), « Avec la Départementalisation, nous avons su surmonter les fractures sociales ». Dans une vidéo introductive, Raymond Lauret, ancien enseignant et ex-Président du Comité Régional des Offices Municipaux des Sports (CROMS) plante le décor. Il y raconte les différentes étapes qui ont mené à la départementalisation. La guerre 1939-1945, la victoire du Général de Gaulle ... « En 1945, le gouvernement français décide de lancer des élections, pour élire des députés qui constitueront l'assemblée constituante de la France. Les deux députés élus, Raymond Vergès et Léon de Lepervanche, rejoindront à Paris leurs homologues Aimé Césaire, député de la Martinique et les autres députés de la Guadeloupe et de la Guyane. Ils obtiennent que notre île devienne un département français. Si le Général de Gaulle n'avait pas lancé son appel peut-être nous serions toujours une colonie. »

Le cadre est posé, les personnalités s'expriment et échangent avec les jeunes

Guy Dupont, pour le développement territorial ; Régis Moreau, Adam Ravate, Pascal Thiaw-Kine pour l'entrepreneuriat ; Jean-Pierre Avril pour l'agriculture ; Jean-Marie Dupuis pour le tourisme ; Raymond Nando pour l'éducation ; Axel Royé (et Raymond Lauret) pour le sport ; Roger Ramchetty pour la culture ; Sonia Ribes pour l'environnement ; Aristide Payet pour le social ; Wilfrid Bertile pour la mobilité, expliquent en quoi la Départementalisation a sorti notre île d'une situation de sous développement pour rayonner aujourd'hui dans l'océan Indien voire même au-delà.

Un vivre ensemble unique



Pour Shyrel Gouraya Moussalaya, la Présidente du CD Jeunes « Je vous remercie de nous avoir consacré cette matinée. C'est un moment très enrichissant. En tant que jeunes,

75 1946 · 2021

nous nous engageons à poursuivre ce développement pour améliorer encore plus les conditions de vie de chaque Réunionnais. »

Des jeunes impliqués et curieux qui ont posé des questions pour mieux comprendre quel était le contexte de l'époque. L'historien et universitaire, Mario Serviabile, a conclu la matinée

avec une synthèse de témoignages et échanges, riches en mémoire sur cette Loi qui a probablement changé le destin de l'île de La Réunion.

75 ans de Départementalisation où chaque Réunionnais, de par son histoire identitaire venue d'Afrique, d'Europe et d'Asie, a su construire un vivre ensemble unique. Pour le Département

de La Réunion, de nombreux défis restent encore à relever.

Si sur le plan humain, La Réunion est devenue un territoire de résilience, de bienveillance et d'excellence, il appartient à ses enfants, adultes de demain, de concilier le « bien vivre ensemble avec le bien travailler ensemble ».

LES TÉMOINS

Guy Dupont, ancien DGS de collectivités territoriales



« On a construit des immeubles en R+3, R+4 pour loger le plus grand nombre de familles possible et les sortir des bidonvilles. Il fallait y aller massivement et c'est ce qui s'est fait dans les années 60-70. »

Régis Moreau, Directeur de Royal Bourbon Industries



« On a démarré avec ce qu'on appelle "la vente à la Chine", on chargeait la camionnette le matin. On faisait la tournée des "boutiques chinoises", on vendait et on encaissait l'argent... »

Adam Ravate, Directeur général du Groupe Ravate



« Le père fondateur était marchand de charbon. C'est après la Départementalisation qu'il a compris ce que c'était la construction. Il s'est dirigé vers l'habitat. A partir de là, il a fait des campagnes dans les forêts pour couper le bois, pour apporter le nécessaire pour qu'on puisse construire ; ça a été un progrès extraordinaire... »

Jean-Pierre Avril, exploitant agricole



« Les agriculteurs étaient des gens qui étaient vraiment malheureux... On s'est inscrit dans le progrès. Il y a eu les

formations, on nous a donné des terres, on a aidé au financement et on a mis en place les coopératives. »

Jean-Marie Dupuis, Président du Conseil de surveillance de Bourbon Voyages



« Je me suis dit que ce n'est que dans le tourisme qu'on développera quelque chose... Nous n'aurions pas pu arriver à un tel développement si nous avions un autre statut que le département. »

Raymond Nando, professeur à la retraite



« A cette époque, l'éducation était basée sur une certaine discipline... Le professeur était quelqu'un qu'on respectait. »

Axel Royé, Conseiller Technique Régional de football



« Grâce à des associations, telles que l'ORESSE, le CROS, il y a eu une forme de passage de pouvoir entre l'Etat et les associations sportives... Avant la Départementalisation, aller en Métropole n'était pas facile. Beaucoup d'athlètes réunionnais auraient pu y faire carrière. »

Raymond Lauret, ancien Président du Comité Régional des Offices Municipaux des Sports (CROMS)



« Pourquoi ne prendriez-vous pas en main un combat comme le Général de Gaulle a pris son combat à l'époque... pourquoi ne pas prendre le combat du développement et du déplacement en vélo ou encore en trottinette dans la ville... » ?

Roger Ramchetty, Président du Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement

« On n'allait pas au spectacle. La musique, on l'entendait à l'occasion des mariages avec les orchestres en cuivre. Et puis, avec la Départementalisation, on passe de la salle verte au magnifique théâtre de Saint-Gilles, ça marque



l'imaginaire de l'enfant que je suis, c'est un bond extraordinaire. »

Sonia Ribes-Beaudemoulin, ancienne conservatrice du Muséum d'Histoire Naturelle de La Réunion



« Défricher pour les habitations, défricher pour les cultures pour nourrir les habitants, c'est ainsi que tout le pourtour de l'île sur le littoral a été modifié jusque dans les cirques. Aujourd'hui, il reste 30 % de cette végétation à peu près intactes. Et ces 30 % ont été inscrits au Patrimoine Mondial de l'Humanité... »

Aristide Payet, Président de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)



« De 1975 à 1985, l'évolution de la Départementalisation se traduit par des lois qui sont progressivement

appliquées à La Réunion avec notamment la création de la CAF en 1972, la mise en place des études surveillées, les colonies de vacances... c'est le début de la prise en compte des situations familiales... »

Wilfrid Bertile, professeur des universités et ex-secrétaire général de la COI



« La migration vers la métropole a été une conséquence de la Départementalisation puisque la Départementalisation s'est traduite par une amélioration des conditions sanitaires de la population. Cette dernière a considérablement augmenté. Il y avait des problèmes de débouchés, de formations et il y avait aussi beaucoup de misère... c'est comme cela que beaucoup de jeunes ont été amenés à partir en métropole par le biais du Bumidom. »

Mario Serviabile, historien et universitaire



« A quoi sert une commémoration, je reprendrais les mots de Robert Badinter, "ça sert à trois choses, à revenir aux sources, à dresser le bilan et à ouvrir de nouvelles voies". »

PST 2^E GÉNÉRATION : ÊTRE AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

En 2018, le Département s'est engagé dans le soutien financier en faveur des communes pour amplifier son action de proximité en direction des publics en difficulté à travers un nouveau dispositif, le Pacte de Solidarité Territoriale (PST). Le Conseil départemental a décidé de reconduire ce projet et de l'ajuster pour qu'il puisse être adapté au plus près des besoins des communes et des CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) en adéquation avec les compétences du Département. Lors de la dernière

séance plénière, les élus ont défini le cadre d'intervention de la deuxième génération du PST pour la période 2021 – 2023, avec un montant prévisionnel de 100 millions d'euros.

En tant qu'acteur de l'aménagement du territoire et du développement économique, le Département souhaite, à travers le PST, être au plus près des territoires et des préoccupations des Réunionnais. Ce Pacte poursuit donc sa mission à travers un deuxième volet avec pour objectif d'amplifier l'action de proximité envers les territoires à travers une coopération avec les communes sur leurs problématiques spécifiques.

100 M€ sur 3 ans

La Collectivité départementale allouera une enveloppe de 100 millions d'euros sur trois années pour la

période 2021-2023 répartie comme suit :

- un volet investissement « socle commun » : 75 millions d'euros sur la période de trois ans, soit 25 millions par an ;
- un volet investissement « projets structurants » : 10 millions d'euros sur la période de trois ans, pour financer des projets d'ampleur portés par les territoires ;
- un volet fonctionnement « social » : 15 millions d'euros sur trois ans. A ce stade, une enveloppe a été attribuée à chaque commune, au regard de l'expérience du PST 2018-2020 et en cohérence avec la population.

Pour le volet social, parmi les types de projets éligibles, on notera entre autres :

- le renforcement des solidarités sociales en direction des publics vulnérables et plus particulièrement les jeunes, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;
- l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ;
- l'accompagnement des enfants et familles confrontés à des difficultés socio-éducatives ;
- le soutien des actions de maintien du lien social et de lutte contre l'isolement des personnes âgées et personnes porteuses de handicap...



RETOUR EN IMAGES



19/02/2021 Nouvel an chinois : le Département reçoit les associations chinoises.



13/04/2021 Le sentier de la canalisation des orangers est rouvert.



04/03/2021 Salon de l'étudiant : le Département au cœur de l'accompagnement de la jeunesse réunionnaise.



06/04/2021 Signature de convention entre Le Département et le Grand Port Maritime : 15 hectares mis à disposition pour soutenir le développement de la zone portuaire.



09/04/2021 Mémoires de Cyclones aux Archives départementales : un moment pédagogique pour alimenter le projet de classe des élèves du collège Leconte Delisle.

14/04/2021 Jeux des vacances scolaires de la SIDR : remise des prix ACADOMIA dans l'Hémicycle du Département.



15/03/2021 75 ans de la départementalisation : l'historien Prosper Eve sensibilise les collégiens du Conseil Départemental des Jeunes (CDJ).



12/04/2021 MDPH : la feuille de route 2022 adoptée pour mieux accompagner les personnes porteuses de handicap et leurs aidants.



29/03/2021 Signature de convention pour la réhabilitation de retenues collinaires individuelles entre Le Département et la mairie du Tampon.



10/04/2021 Collège de Bois de Nèfles : les élèves et l'artiste Ketz ont finalisé ensemble le nouveau visage de l'entrée de l'établissement.



10/04/2021 Cari&Union : une opération solidaire pour les étudiants réunionnais en mobilité dans l'Hexagone.



15/04/2021 Le collège de Roquefeuil ouvrira ses portes le 16 août 2021. 190 élèves de 6^e effectueront leur rentrée dans ce nouvel établissement.

LES FAMILLES RÉUNIONNAISES AU CŒUR DE NOS PRIORITÉS

MOBILISÉS POUR PLUS DE SOLIDARITÉ

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES 2019-2022 : LA FAMILLE, UN ENJEU RÉUNIONNAIS DE SOLIDARITÉ

Dans un contexte de crise sanitaire et socio économique, les questions de l'efficacité de l'action publique au service d'une population largement touchée par le poids de la précarité et de la pauvreté n'ont jamais paru aussi cruciales. Il s'agit de répondre de manière efficace, rapide et précise aux besoins des familles réunionnaises et de mutualiser les moyens d'actions dans des délais raccourcis. C'est en ce sens que le Conseil départemental a signé la convention cadre relative au second Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2019-2022 établi en partenariat avec l'État, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et le Rectorat.

Impulsé par l'État dès 2013 et coordonné localement par la CAF, le premier Schéma Départemental des Services aux Familles 2014-2017 a été mis en place dans le but d'améliorer l'efficacité et l'impact des politiques publiques « Petite Enfance », « Enfance », « Jeunesse » et « Cohésion Sociale » sur le territoire et sur la population. Le premier SDSF, dont les résultats ont été félicités, a permis d'augmenter considérablement la capacité d'accueil et de garde des jeunes enfants sur le territoire, avec un nombre d'établissements d'accueil et de crèches qui n'a cessé de croître. Ce schéma, qui a également permis de former un grand nombre de personnes aux différents métiers de la petite enfance, a ainsi vu la création de 120 postes recensés et de 60 emplois pourvus dans le cadre d'un partenariat Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)/Pôle Emploi. Sur le secteur de la parentalité, un Observatoire de la parentalité a été créé afin d'évaluer

différents dispositifs existant (tels que le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), Les Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) ou encore les Vacances Familles). Il a, de plus, permis la réalisation d'une étude sur la place du père, suivie de l'organisation d'ateliers dédiés aux papas. Des formations pour les animateurs, afin de mieux répondre aux besoins des familles, des enfants, ont également été mises en place.

Le bilan du premier SDSF à La Réunion est positif, une démarche bénéfique pour les familles. Il a créé pour l'ensemble des acteurs des politiques familiales, l'opportunité de réaliser un diagnostic partagé et d'agir de manière concertée. Le périmètre du SDSF s'est progressivement élargi à la prise en compte de l'ensemble des problématiques liées à la petite enfance, à la jeunesse et à la parentalité.

Le second SDSF, toujours plus inclusif et territorialisé

Le schéma mis en place pour la période 2019-2022, plus inclusif et territorialisé, est défini autour de 4 domaines d'actions, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la cohésion sociale et 4 thématiques prioritaires que sont la lutte contre la pauvreté, la santé et le handicap, le soutien à la parentalité et le langage et la culture. Il a pour ambition d'être un outil de gouvernance partenarial renforcé qui croise les différents plans ou schémas institutionnels en lien avec les politiques publiques sociales, médico-sociales, éducatives, culturelles, sanitaires, en faveur des familles. Il sera dirigé par un Comité Départemental des Services aux Familles

présidé par le Préfet de La Réunion et ses quatre Vice-présidents que seront le Président du Conseil départemental, un représentant des Communes et intercommunalités, le Président du Conseil d'administration de la CAF et la Rectrice de l'Académie de La Réunion. Avec pour objectif de s'adapter aux besoins de chaque territoire et de se positionner au plus proche des familles, les différents plans d'actions prévus seront déclinés en fonction de chacun des territoires grâce aux Conventions Territoriales Globales (CTG) sur chaque commune de l'île.

Un partenaire engagé dans la démarche

Le Département de La Réunion, chef de file de l'action sociale, est pleinement engagé dans cette démarche. D'une part, parce que cela touche en grande partie à ses domaines de compétences, la protection de l'enfance, le soutien aux personnes les plus vulnérables, l'accompagnement de la jeunesse et des familles ou encore la culture. D'autre part, ce schéma s'appuie très largement sur la recentralisation par l'État du RSA, dont le Département avait la charge jusqu'à fin 2019. Cette recentralisation a notamment permis la mise en place et l'expérimentation du dispositif R+ qui a démarré en septembre dernier et qui a déjà permis l'entrée dans ce parcours de nombreux Réunionnais. Enfin, ce schéma engage la Collectivité puisqu'il a un caractère transversal qui rejoint tout à la fois le plan de lutte contre la pauvreté et la précarité, la stratégie nationale de protection de l'enfance, le plan sénior, le plan logement ainsi que le plan départemental de relance économique et sociale.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION PARTENARIALE : POUR UNE ÉGALITÉ FEMMES ET HOMMES DANS LA FORMATION

La Journée Internationale des Droits des Femmes, le 8 mars dernier, a été l'occasion pour les institutions de s'engager pour une société plus égalitaire entre les hommes et les femmes. Une Convention partenariale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif et de formation à La Réunion a été signée par le Préfet, le Conseil Départemental et différents partenaires.

La convention pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation est une déclinaison locale d'un accord cadre interministériel. Une convention renouvelée pour la quatrième fois avec cette année, une ouverture vers le domaine de l'éducation et de la formation.

Face à la prégnance des inégalités femmes-hommes à La Réunion, les signataires s'engagent à déployer une politique éducative et de formation en faveur de l'égalité.

L'objectif de ce partenariat est de contribuer

aux changements comportementaux, à la lutte contre les stéréotypes de genre et au décroisement des parcours à travers cinq axes d'intervention :

- piloter la politique d'égalité au plus près des élèves, des étudiantes et étudiants, des apprenties et apprentis et des stagiaires,
- former l'ensemble des personnels à l'égalité,
- transmettre aux jeunes une culture de l'égalité et du respect mutuel,
- lutter contre les violences sexistes et sexuelles,
- s'orienter vers une plus grande mixité des filières de formation.

Du fait de la permanence de certains enjeux et de l'émergence de nouvelles problématiques telles que la montée du cyber-harcèlement et des cyber-violences, cette convention interministérielle pour la période 2021-2024 affiche des ambitions renforcées. Il s'agit désormais de « conduire une politique encore plus volontariste et d'aller plus loin, à la fois dans l'éducation

des jeunes à l'égalité et dans la protection des élèves, des étudiants et étudiantes... en mobilisant tous les acteurs et tous les leviers de politique publique ».

Une Collectivité impliquée

La présente convention signée ce 8 mars 2021 vise notamment à :

- formaliser les relations entre les partenaires de la présente convention,
- définir en partenariat les objectifs prioritaires et les engagements respectifs des signataires au regard de la situation locale,
- organiser le suivi et l'évaluation régulière des actions menées.

La Collectivité départementale est impliquée depuis de très nombreuses années, dans la lutte contre les inégalités femmes-hommes. Parmi ces priorités, la lutte contre les violences faites aux femmes, la valorisation des talents artistiques au féminin avec le prix Célimène, la prévention des grossesses précoces ou encore des actions de sensibilisation dans les collèges.

Les engagements du Département

Dans le cadre de la présente convention, l'engagement du Département sera accentué à travers plusieurs axes :

- lutter contre les violences sexuelles et sexistes à travers des actions de sensibilisation et d'information au sein des collèges pour associer les collégiens dans ce combat, tout en donnant aux filles les moyens d'agir et de réagir face à ces violences,
- intégrer cette thématique dans les actions de l'Académie des Dalons. Chaque année, une centaine de jeunes, en voie de déscolarisation ou d'exclusion, bénéficie d'un accompagnement renforcé de cette Académie en vue d'une réinsertion sociale et professionnelle. En abordant ce sujet, la Collectivité veut mettre fin aux préjugés et amener ces jeunes à promouvoir à leur tour, l'égalité entre les femmes et les hommes,
- inclure ce sujet parmi les thématiques prioritaires du Conseil Départemental des Jeunes (CDJ). Il s'agit à la fois de sensibiliser les jeunes élus, tout en leur permettant d'en faire une des priorités de leur mandat,
- constituer une culture de l'égalité et du respect mutuel au sein des établissements scolaires. En ce qui concerne le Département, ce sont les collèges qui seront ciblés via un travail partenarial avec le Rectorat et les chefs d'établissements. Le dispositif Passeport Educatif du Collégien sera mobilisé afin d'encourager des actions promouvant l'égalité fille - garçon.



PRIX CÉLIMÈNE: « FUGITIVE » REMPORTE LE TROPHÉE 2021



Une femme portant sur son dos son enfant, une esclave « fugitive » en quête de liberté. Cette broderie posée dans son écrin a mis d'accord tous les membres du jury. Julie Olivier remporte le 1^{er} prix de la 17^e édition du Prix Célimène organisé par le Conseil départemental en cette journée de la Femme. Une cérémonie de remise des récompenses s'est déroulée en présence du Président et de la 8^e vice-Présidente du Département.

L'art sous toutes ses formes pour permettre à chacune d'entre nous d'exprimer notre amour, notre colère, notre révolte... tous ces sentiments refoulés qu'on n'ose pas verbaliser parce qu'on est une femme.

Ce sont plus d'une centaine d'œuvres qui ont été réceptionnées par la Direction de la Culture cette année. Une fois de plus, les Réunionnaises ont montré un vrai engouement pour ce concours réservé aux femmes artistes amateurs.

En raison du contexte sanitaire, cette année la remise des prix s'est déroulée dans l'Hémicycle du Palais de la Source dans le strict respect des mesures barrière.

Chaque participante était récompensée pour une œuvre artistique dans

les disciplines suivantes, peinture, sculpture et photographie. Le concours vise aussi à encourager l'expression des femmes artistes amateurs qui n'ont jamais eu la possibilité de faire connaître leur travail, en leur offrant un espace d'expression et de diffusion.

Comme l'a souligné la présidente du jury Audrey Coridon, « Il s'agit de placer la femme au cœur de la culture. Ce concours permet de voir l'évolution de la parole et de la place de la femme dans la société. Ici, on défend toutes ces valeurs qui me tiennent à cœur ». Une présidente « graffeuse » plus connue sous le nom de « Dey », une artiste engagée qui a eu la lourde tâche d'arbitrer le Prix Célimène 2021.

« Fugitive », la mère esclave

C'est « Fugitive » qui a obtenu les faveurs des membres du jury. « Je suis très heureuse de cette récompense. Je voulais montrer que les femmes et plus particulièrement les mères, restent aujourd'hui encore des fugitives car on les oblige à être des femmes et des mères parfaites. », a déclaré Julie Olivier très émue de remporter le concours.

Les 2^e et 3^e prix ont été attribués respectivement à Alex Nikita Painaye et Frédérique Frick.

Depuis 2016, le Prix Célimène Junior permet aux collégiens des classes d'arts plastiques d'entamer une réflexion sur

la cause féminine. Un prix qui se fait en partenariat avec l'Académie de La Réunion. C'est le collège Leconte de Lisle de Saint-Louis qui a impressionné le jury avec sa sculpture « Vénus collection ».

Une petite nouveauté cette année, avec un prix qui récompense un projet artistique autour du développement durable. « J'ai voulu montrer la dualité en séparant mon tableau en deux parties. Une partie qui retrace les pratiques ancestrales de la vie réunionnaise et ce qui fait notre société d'aujourd'hui, une société moderne dans laquelle je m'inscris », explique la jeune artiste Raphaëlle Aho avec son œuvre « Par les hauts, par les bas. »

Les lauréates

- 1^{er} prix : Julie Olivier, « Fugitive »
- 2^e prix : Alex Nikita Painaye, « Contre-sens »
- 3^e prix : Frédérique Frick, « Grand Bain »
- Prix spécial « Développement durable » : Raphaëlle Aho, « Par les hauts, par les bas »

Coup de cœur du jury

- Catégorie peinture : Marie-France Abélard, « The mother »
- Catégorie sculpture : Ouardia Vergne, « Un cri dans la cité »
- Catégorie photographie : Célia Delville, « Nuée »
- Prix Célimène junior : Collège Leconte de Lisle, Saint-Louis « Vénus Collection »

PORTRAITS CROISÉS DES LAURÉATES

1^{ER} PRIX

Julie Olivier, « Fugitive »



Pouvez-vous me décrire votre œuvre ?

Mon œuvre est une broderie réalisée à la main. Il s'agit d'une illustration sur la période du marronnage qui représente une mère esclave « Fugitive » qui s'enfuit avec son enfant.

Pourquoi avoir participé au Prix Célimène ?

Je participe au concours depuis maintenant quelques années. J'ai trouvé intéressant l'exposition qui suivait la remise du Prix Célimène. Ces « œuvres de l'ombre » comme j'aime les appeler...

Un concours artistique réservé aux femmes, c'est important ?

Certains diront que les mentalités changent, d'autres que non... Moi j'ai envie de vous dire que la condition de la femme dans la société actuelle dépend de tout un chacun.

L'important c'est de nous affirmer en tant que femme.

Quelle femme vous inspire ?

J'en ai beaucoup. Michèle Obama en fait partie. Elle est inspirante et bienveillante. Mais il y a aussi toutes ces femmes que j'ai croisées un moment dans ma vie.

2^E PRIX

Alex Nikita Painaye, « Contre-sens »

Pouvez-vous me décrire votre œuvre ?

Il y a d'abord un couloir d'immeubles avec au bout une voiture qui roule.

On a l'impression que cette voiture se précipite vers quelque chose comme elle le fait d'ailleurs chaque jour, happée par le temps et les obligations qu'il faut assumer quotidiennement.

Juste devant, on voit une poule à contre sens de cette voiture. Guidée uniquement par son instinct, elle sait pleinement ce pour quoi elle doit vivre...

Finalement, qui est à contre sens ?



Pourquoi avoir participé au Prix Célimène ?

C'est ma seconde participation... Merci de nous laisser nous exprimer entièrement, cela nous donne du courage pour affronter le reste du monde.

Un concours artistique réservé aux femmes, c'est important ?

Plus que jamais, ce combat est important il y a encore énormément de chemin à faire. Il faut changer les mentalités, on se heurte chaque jour à des injustices. Ce petit « havre » de paix qu'offre ce concours est important car on s'y sent en sécurité pour exprimer pleinement notre art et notre sensibilité. On peut être artistiquement nous-même, et fières !

Quelle femme vous inspire ?

Pour n'en citer qu'une, Frida Kahlo. Cette femme brisée par la vie et meurtrie, a su pousser à son paroxysme l'expression de sa féminité et de sa sensibilité.

3^E PRIX

Frédérique Frick, « Grand Bain »



Pouvez-vous décrire votre œuvre ?

Mon œuvre est une représentation de la ravine Saint-Denis, d'une faille, d'une scissure dans l'espace, une limite physique entre deux flancs, deux visages. Les éclaboussures au fond de la ravine ont une échelle surdimensionnée et sont reliées par une ligne d'or...

L'ensemble est illuminé par les lumières urbaines.

Pourquoi avoir participé au Prix Célimène ?

Il s'agit de ma première participation, j'y ai pris part car j'y ai trouvé le moyen de faire voir mon art au plus grand nombre, de pouvoir m'exprimer de manière publique et de mettre en lumière des paysages de l'île.

Un concours artistique réservé aux femmes, c'est important ?

Aujourd'hui, plus qu'hier, et moins que demain, le combat de l'égalité est quotidien, les regards sont toujours posés sur nous pour les mauvaises raisons, un concours comme celui-ci permet une reconnaissance de notre art, notre sensibilité et nos convictions.

Quelle femme vous inspire ?

En restant elle-même, et en gardant son ambition tout au long de sa vie, Gabrielle Chanel est pour moi un symbole de liberté féminine et d'indépendance assumées. Son ingéniosité et son adaptation au monde dans lequel elle évoluait me fascinent.

LE PLAN BIO DÉPARTEMENTAL 2021-2025 : UN AMBITIEUX PROJET POUR LE TERRITOIRE

7 000 exploitations, 15 000 emplois, 400 millions d'euros de valeur ajoutée... ces chiffres montrent à quel point l'agriculture revêt une place importante dans notre économie. Le



Département, compétent en matière agricole, pilote en lien avec les acteurs du monde agricole un projet d'envergure, AGRIPéi 2030, destiné à bâtir le modèle agricole de demain qui permettra aux agriculteurs de relever de nombreux défis au premier rang desquels se situe la transition agro-écologique. Cet objectif constitue un axe majeur du projet qui prévoit notamment la mise en œuvre d'un Plan Bio pour le territoire.

La crise sanitaire a montré l'importance de renforcer l'autonomie alimentaire de notre île, qui implique de développer des productions agricoles locales. Elle a également montré l'attachement particulier des Réunionnais à consommer des produits de proximité, de qualité et dans le cadre de circuits courts.

C'est dans cette logique, que le Plan Départemental de Relance Economique et Sociale (PDRES), voté lors de l'Assemblée

Plénière du 15 juillet 2020, consacre une enveloppe de 5 millions d'euros à la mise en œuvre du plan BIO départemental au titre de la période 2020-2025.

D'ici 2030, 400 exploitations supplémentaires en BIO

En 2019, l'agriculture biologique réunionnaise représentait 345 agriculteurs et 1475 hectares de surface dont 235 hectares en processus de reconversion. Le projet AGRIPéi 2030 se donne comme objectif d'engager 400 exploitations supplémentaires dans une démarche BIO pour passer ainsi à 1 500 hectares supplémentaires.

Le plan BIO issu d'un travail partenarial (acteurs de la filière, institutions, producteurs, représentants des consommateurs, ...) vient préciser les moyens et modalités à mettre en œuvre pour répondre à ces objectifs.

Les 4 principaux axes stratégiques retenus, déclinés au travers d'une vingtaine d'actions, sont :

- rendre le foncier plus disponible pour l'agriculture Bio : bonification du dispositif départemental de « primes friches » pour favoriser la mise en culture de terrains agricoles sous-exploités ;
- soutenir et développer la production Bio : mise en place d'un dispositif de prime à l'installation/conversion BIO ;
- promouvoir la production BIO : mettre en place des opérations de valorisation et de commercialisation de la production BIO ;
- expérimenter des nouveaux modes de production et développer de nouveaux marchés.



PLAN DÉPARTEMENTAL DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (PDTES) : UNE RÉUNION VERTE

Le Département a amorcé depuis plusieurs années sa trajectoire écologique dans la continuité de nombreux projets comme le plan Négawatt, le plan 1 million d'arbres, AgriPéi 2030, l'éco-gîte du volcan, l'installation d'un arbre solaire ou encore la lutte contre les espèces exotiques envahissantes... Afin de renforcer cet engagement, la Collectivité a élaboré en 2020 le PDTES qui regroupe les actions à initier et les mesures à mettre en œuvre pour faire face à l'urgence climatique et aux bouleversements auxquels notre société aura à faire face dans les années à venir. Le Plan Départemental de Transition Ecologique et Solidaire permettra de construire un avenir durable.

Comment chaque citoyen peut-il agir à son échelle pour participer à la préservation de la planète et plus particulièrement de notre territoire ? C'est pour faire émerger des solutions adaptées aux réalités réunionnaises que le Département a conduit du 16 octobre au 16 novembre 2020 une concertation citoyenne. Malgré le contexte sanitaire, cette concertation, tant avec la population qu'avec les institutions, le monde économique ou encore avec le tissu associatif, a permis de récolter plus de 1 000 contributions.

C'est en réponse à cette concertation citoyenne que le PDTES a été bâti. Il s'articule autour de 4 grands axes visant

à accompagner le territoire vers un futur associant durabilité, bien-être social et résilience économique :

- le premier axe concerne l'éco exemplarité du Département avec des mesures permettant de réduire l'empreinte environnementale de la Collectivité pour maîtriser et réduire l'impact de son fonctionnement sur l'environnement. De nombreux chantiers sont déjà en cours notamment le plan Négawatt qui vise la sobriété, l'efficacité énergétique ainsi que la production d'énergie renouvelable ou encore la gestion éco-responsable du parc informatique ;

4 finalités et surtout 16 objectifs stratégiques ont été définis avec notamment l'ambition d'un Département engagé pour un achat public vert et solidaire, une consommation de produits frais, locaux et sans gaspiller et une solidarité entre les territoires ...

A noter que dans les 10 engagements pris par la Collectivité figure le soutien aux intercommunalités sur la question de l'errance animale.

- le second axe vise à faire de la transition écologique et solidaire le moteur de l'action publique et de la prise de décision à travers par exemple le plan 1 million d'arbres, AgriPéi 2030, la promotion de l'économie circulaire et un aménagement cohérent et durable du territoire ;
- le troisième axe porte sur la solidarité écologique, associant les Réunionnais dans cette démarche afin que chacun puisse y contribuer et également en être bénéficiaire, tout particulièrement les plus vulnérables et les jeunes ;
- le dernier axe définit les conditions de réussite de ce plan en organisant une gouvernance moderne, en renouvelant les méthodes de pilotage et d'évaluation, et en faisant adhérer les acteurs, dans une démarche innovante d'agilité institutionnelle ; ce plan étant voué à s'adapter à la complexité du monde et aux incertitudes, mais également aux éventuelles opportunités scientifiques, techniques et financières.





FÊTE DE LA NATURE : À TRAVERS MILLE ET UN REGARDS

« Il n’y a pas une nature mais des natures, à vous de montrer la vôtre. » Pour sa 15^e édition, la Fête de la Nature invite chacun à présenter son approche de la nature qu’il chérit et préserve. Espaces naturels gérés ou en libre évolution ? Nature sauvage ou cultivée ? Paysages figés ou en mouvement ... la place accordée à la nature dans son quotidien et le rapport que l’on entretient avec elle, peuvent prendre « mille et un regards ». Cette année encore, le Département de La Réunion hisse les couleurs de la biodiversité partout sur le territoire. Du 8 au 12 mai, un programme riche de visites et de découvertes vous attend partout dans l’île.

Quel regard portez-vous sur la nature ? C’est l’interrogation de cette 15^e édition de la Fête de la Nature avec le thème choisi pour 2021, « A travers mille et un regards ». Pour le Département de La Réunion, il s’agit sans aucun doute d’un regard fier et protecteur. Comme chaque année, la Collectivité et tous ses partenaires sensibiliseront les Réunionnais, petits et grands, aux enjeux de protection et de préservation de la biodiversité et des paysages de l’île, inscrits au Patrimoine Mondial de l’Humanité et prioritaires en terme de conservation. Moment privilégié pour célébrer les merveilles de la nature, c’est aux côtés des gestionnaires

d’espaces naturels que le Département proposera des visites guidées gratuites sur ses milieux naturels, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Comme tous les territoires, notre biodiversité est également en danger. Exposée au changement climatique, aux pressions des espèces invasives et au risque d’extinction d’un grand nombre d’espèces, il est important de réagir pour la sauvegarder. L’occasion pour la Fête de la nature de sensibiliser le public à ces problématiques qui pèsent sur la biodiversité réunionnaise.

Avec son Plan de Transition Ecologique et Solidaire (PTES), le Département a pris de nombreux engagements dont celui de diffuser la connaissance, d’éduquer sur l’urgence écologique et climatique, de faciliter les initiatives citoyennes et d’accompagner au changement pour impliquer chacun dans la sauvegarde d’un patrimoine naturel unique. Son implication quotidienne en faveur de la protection et de la valorisation des forêts de l’île et son ambition d’aller plus loin en ramenant la biodiversité jusque dans les quartiers, au travers de son Plan 1 million d’arbres, répondent à ces engagements. Une politique active qui fête cette année ses 30 ans !

Pour mieux comprendre la richesse de notre île, en lien avec nos partenaires et grâce au soutien financier de l’Europe, le Département vous invite à vous immerger au cœur de forêts d’exception, à vous enrichir de



Au programme de cette 15^e édition : balade équestre dans la Forêt des Hauts de Mont-Vert, découverte de la submangrove de la Réserve Naturelle de l’Étang Saint-Paul, regards de passionnés à Dioré, nuit contée à la belle étoile au Piton Mont-Vert...

Retrouvez le programme complet sur le : www.departement974.fr



l’étonnante biodiversité du lagon ou encore des merveilles cachées de la nature.



PLANTER À GRANDE ÉCHELLE DES ESPÈCES INDIGÈNES ET ENDÉMIQUES

Exceptionnelle mais fragile, la biodiversité de La Réunion est en danger. À ce jour, près du tiers des espèces endémiques est menacé d'extinction. Pour enrayer cette érosion de la biodiversité, le Département de La Réunion a décidé de déployer un programme ambitieux de reboisement : le « Plan 1 million d'arbres pour La Réunion ».

Ce programme qui vise la plantation à grande échelle d'essences indigènes et endémiques est conçu comme un projet de territoire qui répond à trois enjeux. Un enjeu écologique avec en premier lieu, la restauration de la biodiversité et des milieux naturels. Mais aussi, la reconstitution de puits de carbone pour limiter l'impact de notre empreinte écologique et atténuer les effets du changement climatique. Un enjeu économique ensuite, avec



le développement de nouvelles filières autour de la biodiversité, créatrice d'emplois. Une dimension particulièrement importante intégrée dans le plan de relance du Département en réponse à la crise sanitaire. Enfin, un enjeu social avec le volet « Bwa de kartié » pour améliorer le cadre de vie des Réunionnais en créant, au cœur des zones urbaines des micro-forêts. Alors que l'urbanisation a grignoté sur les milieux naturels, le Plan 1 million d'arbres va inverser cette tendance

et ramener de la biodiversité dans les quartiers.

1 million d'arbres d'ici 2024 : pour atteindre cet objectif, le Département de La Réunion souhaite mobiliser le plus grand nombre. Les décisions prises en commission permanente du 24 mars 2021 traduisent cette volonté avec entre autres des partenariats avec l'Alefpa (Association Laïque pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie) et l'association Culturelle Guan DI.

BELVÈDÈRE ET SENTIERS DU MAÏDO : LE CŒUR DE LA RÉUNION DE NOUVEAU ACCESSIBLE

Le 7 novembre dernier, des incendies dévastaient près de 200 hectares de végétation emportant les équipements qui servaient à sécuriser le grand public au niveau des belvédères sommitaux. L'ampleur des dégâts et les risques géologiques engendrés par le feu ont également contraint à la fermeture de nombreux sentiers de randonnée. Pour rendre au plus vite le site et les sentiers du Maïdo aux visiteurs et permettre aux acteurs touristiques de redémarrer leurs activités, le Département avait rapidement entamé des travaux. Deux mois après, le belvédère du Piton Maïdo a été sécurisé, les routes ainsi que les sentiers forestiers sont de nouveaux accessibles. « Le balcon entre deux mondes », c'est ainsi qu'on pourrait

nommer le belvédère du Piton Maïdo, second site le plus fréquenté de l'île après celui du Pas de Bellecombe. Avec plus de 250 000 visiteurs par an, ce bien commun de l'Humanité est un haut lieu touristique qui offre une vue imprenable sur les plus beaux panoramas et les grands paysages intérieurs de l'île. Ce site exceptionnel avait été détruit par les incendies de novembre 2020. Après deux mois de travaux de sécurisation, ce grand site naturel est désormais accessible depuis le 5 mars. Les visiteurs peuvent de nouveau admirer le massif du Piton des Neiges, le cirque de Mafate, le col du Taïbit ou encore, le rempart du Grand Bénare. Le Département, propriétaire des lieux avait diligemment la réalisation de travaux d'urgence.



C'est ainsi qu'un belvédère temporaire a été réalisé avec des rambarde de sécurité auxquelles ont été ajoutées des balises de signalisation du danger et des panneaux de sensibilisation pour informer le grand public du caractère provisoire des installations.

Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, les routes forestières ont été réouvertes et les randonneurs peuvent de nouveau arpenter les sentiers.

Coût des travaux : 39 000 € financés par l'Europe et le Département.

Plus d'informations :
www.departement974.fr/sentiers

JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU : UN RÉSERVOIR DE 20 000 M³ POUR LE BASSIN SUD

Célébrer l'eau et surtout mettre l'accent sur l'importance de l'eau douce, c'est la vision que propose au monde les Nations Unies le 22 mars de chaque année. Pour célébrer cette journée, le Département, chef de file de la gestion de l'eau, a invité ses partenaires à visiter le chantier de construction d'un réservoir de 20 000 m³ destiné à desservir le bassin Sud de l'île.

Site incontournable pour la desserte en eau des régions Sud, Dassy accueille plusieurs ouvrages stratégiques qui permettent d'alimenter près de 220 000 habitants de cette micro-région tout en desservant près de 5 500 hectares sur le périmètre hydro-agricole du Bras de la Plaine.

Présent à cette opération, le Président de la Chambre verte a indiqué que l'eau ne manque pas à La Réunion « *il faut surtout avoir les capacités de la stocker comme ce type de projet à Dassy et je salue le travail du Département et de la SAPHIR pour les réalisations de stockage de l'eau, ressource indispensable à l'activité des agriculteurs. L'irrigation a un impact majeur car elle permettrait plus de pérennité des exploitations, de diversifier plus, en fruits et légumes, d'augmenter les productions pour aller vers plus de souveraineté alimentaire pour le territoire et d'être ainsi moins dépendants des productions*

extérieures. » Des travaux également salués par le Président de la SAPHIR qui porte la maîtrise d'ouvrage, « *l'ambition de la Saphir est d'apporter sa contribution aux différents projets départementaux. Cette SEM est un outil pour un développement économique réussi et durable. Le site de Dassy est le berceau d'une prise de conscience importante, celle de passer à une ère nouvelle en s'appuyant sur des ouvrages hydrauliques performants et modernes pour accompagner l'essor économique et agricole attendu dans le bassin Sud* ».



Renforcement de la capacité de stockage d'eau brute

« Afin de sécuriser l'eau pour un territoire aux besoins en croissance constante, le Département a décidé de renforcer la capacité de stockage de ce site en construisant un réservoir d'une capacité de 20 000 m³. Des travaux à hauteur de 9 millions d'euros, cofinancés par l'Union Européenne et notamment le FEADER.

Cette opération reflète la volonté de transformer une vision ambitieuse de l'aménagement du territoire, en des réalisations tout à fait concrètes pour l'île. La gestion de l'eau est devenue une problématique de dimension sociétale, et fondamentalement multi-dimensionnelle car tout le monde a besoin d'eau : l'industrie, l'activité économique, l'agriculture, et bien sûr la population. Celle-ci pourrait atteindre le million d'habitants d'ici environ deux décennies, et les infrastructures hydrauliques majeures mises en œuvre par la Collectivité départementale, telles que le transfert de l'eau d'Est en Ouest pleinement effectif, l'interconnexion des réseaux du Sud et de l'Ouest effective, et ce chantier de construction d'un nouveau réservoir de 20 000 m³, participent à une meilleure répartition de la ressource en eau et à une sécurisation de sa distribution pour les prochaines années. Voilà pourquoi le Département développe une politique volontariste de gestion globale de l'eau, depuis près de 50 ans, avec l'appui de ses partenaires. »

EXPRESSION DES GROUPES

Groupe majoritaire

La Réunion est confrontée à une nouvelle vague épidémique qui met en danger le système de soin réunionnais mais aussi la vie de nos concitoyens. Afin d'endiguer durablement cette épidémie tout en permettant un retour rapide à une vie normale, le Département plaide pour la mise en place d'un plan de vaccination massive. Une motion en ce sens a été adoptée à l'unanimité des élus, le 24 mars dernier, demandant à l'Etat d'accélérer la campagne de vaccination sur le territoire, d'acquiescer très rapidement de nouveaux vaccins adaptés aux réalités du territoire et exigeant un minimum de logistique de type Johnson&Johnson et enfin d'ouvrir des centres de vaccinations dans chaque commune tout en mobilisant les personnels de santé à cet effet.

Le Département s'efforce par ailleurs de soutenir et d'accompagner les Réunionnais affectés durement par cette crise. Le plan départemental de relance économique et social a permis de déployer plusieurs mesures résilientes, dans le domaine de l'amélioration de l'habitat, le soutien au monde agricole, ou encore de l'accompagnement des personnes les plus vulnérables. Car notre jeunesse ne doit absolument pas payer le prix de cette crise, nous avons par ailleurs débloqué une aide exceptionnelle d'un montant de 500€ en faveur des boursiers départementaux en mobilité, en Métropole ou dans un pays de l'UE.

Nous sommes plus que jamais mobilisés, aux côtés des autorités, afin de mener une lutte résolue contre ce virus. C'est une question de santé publique, et de préservation du bien-vivre ensemble réunionnais.

Groupe Ensemble pour un développement durable et solidaire

Agir pour La Réunion et pour les réunionnais

Les réunionnais vivent une crise sanitaire sans précédent montrant la nécessité de mettre en place des mesures adaptées à notre territoire, mais aussi une gouvernance réunionnaise, répondant aux besoins de l'ensemble de la population. La Réunion subit depuis des décennies des décisions qui mettent à mal son territoire tant pour lutter contre la Covid-19 que pour assurer un emploi aux réunionnais. Tous les élus ont la responsabilité de veiller à ce que les réunionnais soient considérés et respectés dans tous les domaines de la société. D'autant plus qu'avec les élections qui se profilent, il apparaît évident qu'un projet réunionnais doit être mis sur la table : écrit par les réunionnais, défendu par les réunionnais et appliqué par les réunionnais. La Réunion a les possibilités politique, économique et humaine de sortir grandie de cette crise et de développer une économie écologique, une société harmonieuse et un modèle de développement adapté.

Sollicités, les autres groupes ne nous ont pas fait parvenir de contribution.

Sollicités, les autres groupes ne nous ont pas fait parvenir de contribution.

La Bibliothèque départementale de La Réunion

C'est à la suite de la loi du 19 mars 1946 que la bibliothèque coloniale, qui avait été créée en 1855, devient **Bibliothèque départementale**. Elle est l'un des tous premiers établissements culturels de l'île, sa plus ancienne bibliothèque publique et la seule à La Réunion pendant plus d'un siècle. Elle a pris le nom de **Bibliothèque départementale de La Réunion (BdR)** en 2009.

Devant le développement des médiathèques municipales et intercommunales à partir des années 1990, la BdR s'est recentrée sur son **activité principale de conservation et de valorisation du patrimoine écrit réunionnais**. Ce renouveau est traduit dans un ambitieux projet culturel et scientifique et a coïncidé avec l'extension de son bâtiment historique.

Lieu d'étude et de recherche propice à la lecture pour tous les publics, centre de ressources pour les acteurs de l'imprimé,

- la BdR conserve et met à la disposition du public d'importantes **collections patrimoniales** généralistes et aussi spécialisées sur les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien, majoritairement constituées de documents du XVIII^e siècle à nos jours.

- attributaire du dépôt légal depuis 1969 et pôle associé de la Bibliothèque nationale de France depuis 2005, elle conserve donc des collections uniques et exceptionnelles (livres, journaux, affiches, tracts et brochures...) et participe ainsi à la **diffusion de toute l'édition locale**.

La BdR c'est aujourd'hui **220 000 documents**, anciens ou contemporains, dont 30 000 livres en libre consultation.



Un catalogue en ligne est disponible :
<http://bdr-catalogue.cg974.fr/>

La numérisation du patrimoine imprimé a débuté grâce à un partenariat avec la Bibliothèque nationale de France*.

* En ligne deux ouvrages rares du fonds local :

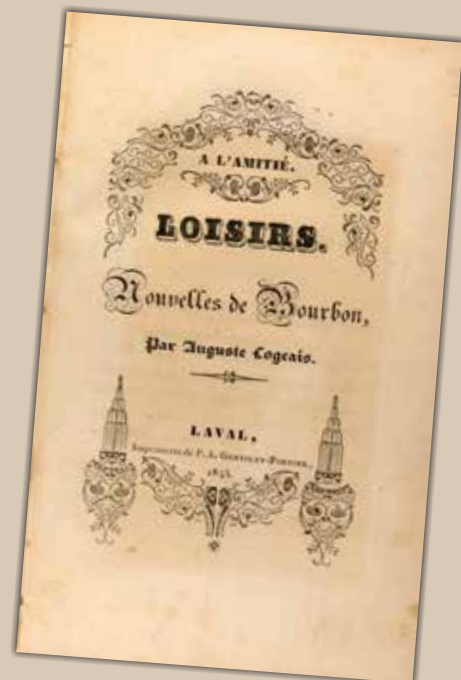


« *Z'istories la caze* »
de Georges Fourcade
édité par : Imprimerie Drouhet (1929)
<https://fr.calameo.com/read/00522093317285fd79e19>



« *A l'amitié. Loisirs. Nouvelles de Bourbon* »
de Auguste Logeais,
édité par : Imprimerie de P.A. Genesley (1845)
Acquis récemment par la BdR, ce document inédit apporte un précieux témoignage sur la société bourbonnaise durant les années qui précèdent l'abolition de l'esclavage.

Retrouvez cette ressource sur :
<https://www.calameo.com/books/00522093310aaff85aa27>



COVID-19

NOUVEAUX HORAIRES : 8h30-12h00 / 13h00-16h30
PLACES LIMITÉES



FÊTE DE LA NATURE

À TRAVERS MILLE & UN REGARDS

DU 8 AU 12 MAI 2021

VISITES GRATUITES SUR TOUTE L'ÎLE

LE PROGRAMME SUR WWW.DEPARTEMENT974.FR

Réservations : **0262 97 59 59**



Projet cofinancé par le
Fonds européen agricole
pour le développement
rural FEADER

ESPACES
NATURELS
SENSIBLES

